



Commission de l'environnement et des milieux naturels  
Commission de l'agriculture

231 - Lutte contre les pollutions

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/107

Résumé :

Les crédits consacrés à cet axe d'intervention aident les collectivités à répondre aux exigences réglementaires de la gestion des déchets.

La lutte contre l'effet de serre comprend une dotation pour soutenir les collectivités et associations engagées dans cette lutte.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	727 000,00 €
PDT	Pôle Développement des Territoires	207 094,00 €
PAT	Direction des routes, des transports et des déplacements	7 000,00 €
PAT	Direction de l'Immobilier	400,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>941 494,00 €</b>

**2311 - Gestion des déchets**

Crédits proposés pour le BP 2012 : 747 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 962 500 €

La mise en place d'une gestion en AP/CP des subventions accordées aux EPCI, aux communes pour la modernisation des déchèteries, la remise en état des décharges brutes, les plates-formes de compostage de déchets verts, les puces d'identification des bacs de collecte, les études, l'animation du compostage domestique, ainsi que des rééchelonnements de crédits pour les projets de travaux sur les unités de traitement de déchets permettent une baisse de 375 000 € des crédits de paiement pour 2012.

Dans le cadre des partenariats avec l'ADEME pour la prévention et la gestion des déchets, les actions de communication, sondage, achats de fournitures s'élèvent à 110 000 €. De plus un appel à projet est prévu pour un montant de 60 000 € en 2012.

Les subventions aux études conduites par les EPCI connaissent également une hausse de 5 000 €.

Cette dotation comprend également les aides versées à différentes associations dont le Centre Antibruit du Bas Rhin (20 000 €).

## **2312 - Lutte contre l'effet de serre**

Crédits proposés pour le BP 2012 : 194 494 €

Crédits inscrits au BP 2011: 176 233 €

Cette dotation comprend les aides à verser aux structures communales et intercommunales, ainsi qu'aux associations œuvrant pour la lutte contre l'effet de serre et la pollution atmosphérique (179 594 €) ; la compensation tarifaire pour le réseau 67 à l'occasion des pics de pollution est maintenue à 7 000 €, ainsi que le soutien aux associations œuvrant pour le développement durable à 7 500 €

### **Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
2311	Gestion des déchets	962 500,00 €	747 000,00 €
2312	Lutte contre la pollution de l'air - effet de serre	176 233,00 €	194 494,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'environnement et des milieux naturels ainsi que de la commission de l'agriculture, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

*approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012*

*décide d'attribuer les subventions suivantes aux organismes ci-après :*

- Centre Antibruit du Bas-Rhin (CABR) : 20 000 €
- APIAS : 15 000 €.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL